



responsabilité étude scolaire

Par **mich26**, le **03/04/2008** à **10:20**

Je suis directrice d'école et il se passe en ce moment de gros problèmes à l'étude scolaire. Des problèmes de discipline et de coups entre élèves. Cela a été abordé en conseil d'école. Des exclusions ont été décidées. Est-ce à moi d'appliquer ces sanctions ou dois-je les faire appliquer par l'employeur de la personne chargée d'étude? Suis-je pénalement responsable s'il se passe quelque chose pendant le temps d'étude étant donné que ça a lieu dans les locaux scolaires? Merci de votre réponse, les textes étant peu clairs à mon avis sur le sujet.

Par **jeetendra**, le **03/04/2008** à **12:20**

bonjours, en tant que directrice de cette école c'est à vous d'appliquer les mesures disciplinaires prises à l'encontre de vos élèves, de faire respecter le règlement intérieur, etc... vous pouvez voir votre responsabilité civile et pénale engagée en cas de problème cela va de soi et cela comme n'importe quel justiciable, cordialement